

N°

316

ARRÊTÉS

Mairie  
de  
**BRENNILIS**  
FINISTÈRE

Code Postal : 29690

Téléphone : 02.98.99.61.07

Télécopie : 02.98.99.67.67

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE BRENNILIS

Le Maire de la commune de BRENNILIS,

Vu les articles L 131.2, L 131.3, L 131.4 du Code des Communes,

Vu l'organisation en circuit fermé de courses cyclistes organisées par le Comité des fêtes de Brennilis, sous le contrôle du Véloce Club Morlaisien, Mardi 27 JUILLET 99 (départ : 14h , arrivée : 18h ).

Considérant que la déviation de la CD n°36 est nécessaire :

A R R E T E

Article 1 : Les véhicules venant de la direction de Loqueffret, à l'intersection du CD 36 et du chemin rural de Kerflaconnier emprunteront le chemin rural de Kerflaconnier, la voie communale n°1, pour reprendre le CD 36 face à la station essence (garage Stervinou).

Article 2 : Les véhicules venant de la direction de LA FEUILLEE emprunteront le CD 36 dans la direction de la course.

Article 3 : Les véhicules venant de la direction du Parc d'entreprises, à l'intersection des voies communales n°1 et n°7, au lieu dit "Kerstrat" emprunteront les voies communales 7, 9 et 3 pour reprendre le CD 36 à Bellevue.

Article 4 : . Mr l'Ingénieur des TPE d'Huelgoat,  
. Mr le Commandant de Brigade de Gendarmerie de BRASPARTS,  
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BRENNILIS le  
14 JUN 1999

Le Maire,

CORRE Yves

